



La formation
continue
à l'université

La force d'un réseau national



Objectifs

Acquérir les compétences requises pour l'exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs

Impératifs de formation imposés par les textes : arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant au Certificat National de Compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Double certification

- Diplôme d'Université
- Certificat National de Compétence (agrément DRJSCS du 16/10/2009)



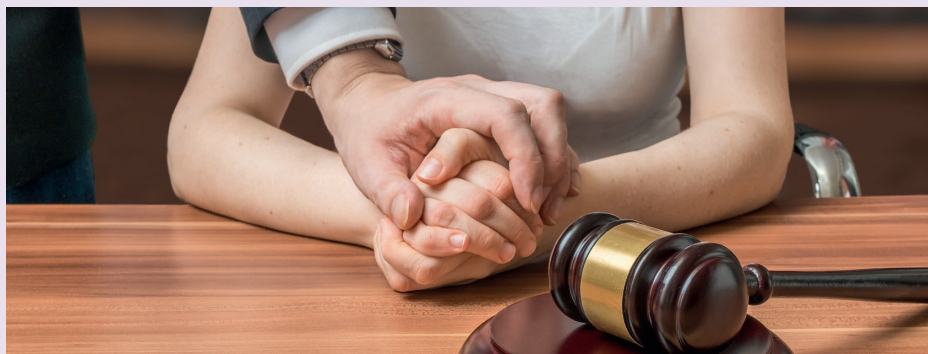
Public cible

Professionnels délégués à la tutelle au sein d'associations tutélaires ou préposés d'établissements hospitaliers, sociaux et médico-sociaux



Pré-requis

- Être titulaire d'un bac+2
- Admission possible par Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)



Diplôme Universitaire Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (DU MJPM - Bac+3)

Contenu de la formation

1. Mention « Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs » (MJPM)

• Domaine 1 : Juridique

Module 1.1 Droits et procédure (48 h)	84 h
Module 1.2 Le champ médico-social (36 h)	

• Domaine 2 : Gestion

Module 2.1 Gestion administrative et budgétaire (48 h)	78 h
Module 2.2 Gestion fiscale et patrimoniale (30 h)	

• Domaine 3 : Protection de la personne

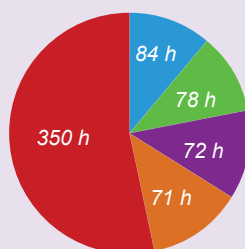
Module 3.1 Connaissances des publics et des pathologies liées à la dépendance (24 h)	72 h
Module 3.2 Relation, intervention et aide à la personne (48 h)	

• Domaine 4 : Les contours de l'intervention et ses limites

Module 4.1 Les contours de l'intervention et ses limites (18 h)	71 h
Module 4.2 Les relations avec le juge et les autorités judiciaires (12 h)	
Module 4.3 Déontologie et analyse des pratiques (36 h)	
Méthodologie du mémoire de stage pratique (5 h)	

• Stage pratique (350 h)

Répartition horaire



- Domaine 1 : Juridique
- Domaine 2 : Gestion
- Domaine 3 : Protection de la personne
- Domaine 4 : Les contours de l'intervention et ses limites
- Stage

Durée

Mention MJPM :

305h de formation + 350h de stage

Mention MAJ :

180h de formation + 350h de stage

Calendrier

Formation d'octobre à juin

Lieu

Douai

Tarif

Salariés :

14 €/heure

Demandeurs d'emploi* :

Gratuit à condition de justifier de deux ans d'interruption depuis la sortie du système scolaire par une inscription en Mission Locale ou à Pôle Emploi et/ou un contrat de travail, (nombre de places limité)



*Formation financée par le Conseil Régional Hauts-de-France

Contenu de la formation (suite)

2. Mention « Mesure d'Accompagnement Judiciaire » (MAJ)

■ Domaine 1 : La mesure d'accompagnement judiciaire

Module 1.1 Le cadre juridique (24 h)

Module 1.2 La connaissance du public (36 h)

Module 1.3 L'action éducative et budgétaire (42 h)

102 h

■ Domaine 2 : Le mandataire en charge de l'accompagnement judiciaire

Module 2.1 Les contours de l'intervention et ses limites (18 h)

Module 2.2 Les relations avec le juge et le Conseil Général (12 h)

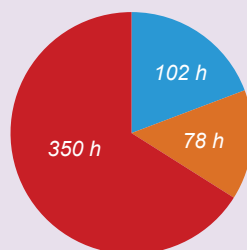
Module 2.3 Actions éducatives et accompagnement vers l'autonomie (30 h)

Module 2.4 Déontologie et analyse des pratiques (18 h)

78 h

■ Stage pratique (350 h)

Répartition horaire



■ Domaine 1 : La mesure d'accompagnement judiciaire

■ Domaine 2 : Le mandataire en charge de l'accompagnement judiciaire

■ Stage

Équipe pédagogique

Enseignants-chercheurs de l'Université d'Artois et professionnels spécialistes des domaines traités.

Responsable pédagogique : Élodie Pélerin-Hourmilougué

Conditions d'admission

Dossier de candidature à télécharger à partir de mars sur le site www.univ-artois.fr

Date limite de dépôt : juin

Formation en partenariat avec :



Informations non contractuelles

FCU Artois

Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

Rue d'Esquerchin - 59500 DOUAI

Tél. : 03 27 94 50 54

Mail : fcu-fare-douai@univ-artois.fr



www.univ-artois.fr